



Règlement du Challenge Départemental Tournant 37

(maj du 30/08/2026)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Le Challenge Départemental Tournant est une compétition historique interne au Comité Départemental de Tir d'Indre-et-Loire (CDTir37).

Il est organisé au sein des clubs de tir adhérents au CDTir37 grâce à différents acteurs :

- | | |
|---|--|
| - Le référent Challenge Tournant du CDTir37 : | Planifie les étapes
Regroupe les résultats d'étape
Etablie le classement général |
| - Le Club organisateur d'une étape du challenge : | Accueil une étape de la compétition
<i>(une ou plusieurs étape possible par club)</i> |
| - Le référent challenge du Club organisateur : | Fait le lien entre le Club et le CDTir37
Etablie et communique les résultats de l'étape
Vérifie le palmarès publié sur le site CDTir37 |

La participation est ouverte à tous les licenciés, du département et hors département.

Conformément au règlement FFTir, les participants doivent être détenteurs de leur licence de tir en cours de validité.

1) Disciplines concernées :

Pistolet 10 m et Carabine 10 m, matchs selon les règlements ISSF et WSPS, 40 ou 60 coups selon les catégories qui sont définies dans la gestion sportive de la FFTir.

Pistolet 10m : Sur cartons (2 plombs/carton) ou sur cible électronique, compté aux points entiers

Carabine 10m : Sur cartons (1 plomb/carton) ou sur cible électronique, compté aux 1/10è

2) Catégorie d'âge :

Le classement sera divisé en deux :

- Classement Ecole de Tir de Poussin à Minime
- Classement Adulte de Cadet à Senior 3/Dame 3

3) Calendrier :

Le planning avec les dates de compétitions devra être établi par le référent Challenge Tournant du CDTir37 au plus tard le 15 septembre, sous réserve des dates de championnats officiels connues de la saison sportive hivernale, pour la période allant jusqu'au Championnat de France 10m/18m.

Les dates d'étapes seront planifiées en essayant de répondre au mieux aux demandes des clubs participant, exprimées par le formulaire ci-joint en annexe.

4) Les résultats et palmarès

Les résultats sont établis sous la responsabilité du club organisateur, aux points entiers pour les pistolets et aux 1/10^e de points pour les carabines.

Autant que possible, la présence d'un arbitre en tenue est souhaitée pendant les matchs.

Les résultats doivent être établies sous le format d'un fichier tableur (ex : *Microsoft Excel ou LibreOffice Calc Google Sheet, etc..*) avec a minima les données suivantes : Club organisateur, Dates du challenge, N° licence, Prénom NOM, Club, Catégorie, Discipline, Résultats des séries, Résultat du match.

Un fichier type est disponible sur le site du Comité Départemental de Tir d'Indre-et-Loire.

Ce fichier résultat devra être envoyé par le club organisateur (ou son référent) dans la semaine suivante la compétition au référent Challenge Tournant du CDTir37.

De ces résultats, le référent Challenge Tournant du CDTir37 établira un palmarès officiel qui sera mis en ligne sur le site du Comité Départemental de Tir d'Indre-et-Loire.

A l'issus de toutes les étapes de cette compétition, un palmarès du classement général sera émis avec les 3 meilleurs matchs de chaque athlètes.

5) Engagement

Matchs selon les règlements ISSF et WSPS, 40 ou 60 coups selon les catégories qui sont définies dans la gestion sportive de la FFTir.

Pour tous les athlètes, l'engagement est de 8€.

Sur ces 8€, 5€ sont pour le club organisateur et 3€ seront reversés au CDTir 37.

Si un club est surpris à ne pas enregistrer un ou plusieurs athlètes au résultat, la totalité de ses licencié(e)s participants sera disqualifiée (DSQ) pour le match de ce club.

6) Classement Final & Récompenses :

Le classement final est établi par la somme des 3 meilleurs résultats d'étape.

Aucune récompense n'est remise à l'issue d'une étape.

Le championnat départemental Jeune & Adulte 10m, n'est pas obligatoire mais s'il est tiré, sera comptabilisé comme une étape.

Le Stage Départemental Ecole de Tir 10m et le Championnat Départemental Ecole de Tir 10m, ne sont pas obligatoire mais s'ils sont tirés, seront comptabilisés comme des étapes.

Les athlètes n'ayant pas obtenus 3 résultats minimum lors de ses étapes n'apparaîtrons pas au classement final.

En cas d'égalité, l'athlète qui a participé au plus grand nombre d'étape sera placé devant.

Si l'égalité persiste, celui qui aura le meilleur résultat au dernier match d'étape club tiré, puis l'avant dernier, etc... et ceux jusqu'à rupture de l'égalité.

Les 3 premier(e)s de chaque catégorie, de chaque discipline, seront récompensés qu'ils soient du département ou non.

Les récompenses du Challenge Tournant Départemental seront remises lors de l'assemblée générale du CDTir37, en début de la saison sportive suivante.

7) Comité Départemental de Tir d'Indre-et-Loire se réserve le droit de modifier une ou plusieurs clauses de ce challenge si la formule paraît inappropriée à l'usage, ou pour l'améliorer.

Fabien STOCKHAUSEN
Référent Challenge Départemental Tournant du CDTir37
stockhausen.fftir@gmail.com

Formulaire de participation à l'organisation du Challenge tournant

Saison 20____/20____

Nom du Club Organisateur :

Adresse du stand à communiquer aux participants :

Coordonnées mail et téléphone du Club :

Nom du référent challenge du Club :

Coordonnées mail et téléphone du référent Club :

Nombre de poste 10m disponible :

Type de poste 10m (*électronique/carton*) :

Nombre d'étape organisée souhaitée :

Dates de challenge souhaitées :
(*indiquez plusieurs dates possibles*)